



PREREQUIS ET RECOMMANDATIONS POUR L'USAGE DE LA VOWIFI SUR UN LAN WIFI

Communication avec les plateformes de service Orange :

- La communication en UDP entre les terminaux sous couverture Wifi et les adresses résolues par l'url epdg.epc.mnc001.mcc208.pub.3gppnetwork.org avec les ports 500 et 4500 doit être permise.
- L'adresse IP publique allouée par le NAT pour la communication du terminal vers les plateformes de service doit être une adresse IP française.
- Le timer de maintien de l'association entre le couple adresse IP privée et port de communication de l'application et l'adresse IP publique et le port de communication utilisé par le NAT doit être supérieur à 5 minutes.

Design et dimensionnement de l'accès Wifi:

- Le design Wifi peut nécessiter une adaptation pour prendre en charge un service voix temps réel. Une solution Wifi déployée pour des services uniquement data pourrait ne pas rendre le service de façon optimale. Il revient à l'intégrateur de l'infrastructure d'accès wifi d'adapter le nombre des points d'accès pour assurer une continuité de couverture et de service.
- La mobilité entre les points d'accès Wifi doit être gérée via un contrôleur, faisant partie de l'infrastructure d'accès wifi.
- Une bande passante de 80kbit/s est requise par communication voix simultanée.
- Le délai d'acheminement entre les terminaux et l'accès internet doit être de moins de 100ms.
- Le dimensionnement de chaque point d'accès et des liens jusqu'à l'accès internet doit être étudié, pour prendre compte ces prérequis et le nombre maximum d'utilisateurs simultanés visés.

Les Appels Wifi d'Orange sont également disponibles pour un usage sur les Box Internet commercialisés en France métropolitaine, sous réserve que celles-ci autorisent le service de VoWifi.



Accès au service pour un utilisateur d'une ligne Orange Grand Public :

- L'utilisateur doit avoir une offre Orange compatible Voix 4G et Appels Wi-Fi et un terminal compatible (voir offres et terminaux compatibles)
- L'utilisateur doit avoir activé ce service sur son terminal
- L'utilisateur doit être connecté au réseau Wifi.

Accès au service pour un utilisateur d'une ligne Orange professionnelle :

- L'utilisateur doit avoir une offre Orange compatible Voix 4G et Appels Wi-Fi et un terminal compatible (voir offres et terminaux compatibles).
- L'utilisateur doit disposer des appels Wi-Fi sur la ligne et doit avoir activé ce service sur son terminal
- L'utilisateur doit être connecté au réseau Wifi.

Orange autorise l'utilisation des appels Wifi sur l'ensemble des accès Wifi en France métropolitaine (adresse IP française) sans distinction de fournisseurs d'accès Wifi.

La disponibilité effective des services multi-opérateur (Orange, SFR et Bouygues Telecom) Voix est subordonnée à la capacité du point d'accès Wifi à autoriser et acheminer les conversations de chacun des opérateurs.

Afin de connaître les prérequis et recommandations pour qu'un LAN puisse permettre ces services, nous vous invitons à vous rapprocher du service client de ces opérateurs.

Concernant Free Mobile, nous vous invitons à vous rapprocher de Free Mobile afin qu'ils puissent vous proposer une solution équivalente.